



COMMUNE DE CHAPAIZE

Réunion du Conseil Municipal du 6 février 2023

Liste des délibérations

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 6 février 2023, à 20 heures 30, Salle de la Mairie, sous la présidence de Mr. Jean-Michel COGNARD, Maire.

Présents : Jean-Michel COGNARD, M. AUCLAIR André, M. AUCLAIR Christian, Mme BILLOT Christel, M. de la CHAPELLE Just, M. GARRET Guillaume, Mme LANFRANCHI Marie-Laure, Mme LEULIER de LA FAVERIE du CHÉ Béatrice, M. VADROT Cyril,

Absents-excuses : M. VANNIER Paul, M. AUCLAIR Romaric,

Secrétaire de séance : M. de la CHAPELLE Just,

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2022.

- Délibération n°01/2023 examinée le 06/02/2023 : Projet d'Aménagement du Parking du Bourg
Approuvée à la majorité

Le Maire expose ;

Dans un souci de sécurité et de tranquillité des riverains, il est proposé l'aménagement du parking du bourg d'une superficie d'environ 1 500 m² ;

En effet, il est nécessaire de prévoir des aménagements de voirie et la mise en forme d'un revêtement stable afin d'inciter les bus de tourisme, les visiteurs des restaurants et du marché dominical à y stationner et ainsi libérer les abords de la route départementale des stationnements intempestifs où véhicules légers, bus et convois agricoles s'entrecroisent quotidiennement.

D'autre part l'aménagement du parking sera continuité du programme de création du sentier pédestre de Chapaize à Lancharre afin de stationner au départ des itinéraires de randonnées.

En complément des 2 places PMR existantes aux abords des restaurants, 2 nouveaux emplacements PMR seront créés à l'entrée du parking et deux passages piétons à sa sortie afin de sécuriser la traversée en direction des cheminements piétons menant à l'église et au départ des circuit de randonnées et enfin l'instauration d'un panneau « STOP » afin de sécuriser la sortie sur la route départementale.

Le Maire présente 2 variantes : l'une en enrobé classique noir et l'autre en enrobé bio-clair présentant une meilleure intégration dans le paysage.

Le Conseil Municipal par 7 voix « Pour » et 2 voix « contre » (Christian AUCLAIR / Guillaume GARRET) approuve et retient la proposition de la société EIFFAGE en sa variante 2 pour un montant total de travaux de 66 230.00 € H.T et sollicite une subvention de 35 % au titre de la DETR.

Parallèlement, Le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité d'installation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques sur cet espace.

- Délibération n°02/2023 examinée le 06/02/2023 : SYDESL : Remplacement des équipements vétustes
Approuvée à l'unanimité

Le Maire présente le projet du SYDESL concernant le remplacement des projecteurs vétustes pour la mise en lumière du lavoir de Chapaize, pour un montant estimatif de travaux de 1 458.51 € dont 729.25 € à la charge de la Commune.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **ADOPTÉ** le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)
- **DONNE** son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 729.25 € HT;
- **DIT** que cette contribution communale inscrite au budget communal sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;

- Délibération n°23/2022 examinée le 24/10/2022 :
Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité : Avenant Extension du
périmètre des actes - Approuvée à l'unanimité

Le Maire rappelle ;

Vu la délibération n°3-2014 en date du 17 février 2014 portant convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Considérant les procédures de dématérialisations liées aux autorisations d'urbanisme et le protocole PLAT'AU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention entre le Préfet et la commune pour la télétransmission des dossiers de demande d'urbanisme.

- Délibération n°03/2023 examinée le 06/02/2023 : CCAS : Organisation d'un repas
Approuvée à l'unanimité

Le Maire expose ;

Depuis 2017, la commune est compétence en matière d'action sociale et organise deux fois par an des repas permettant de maintenir un certain lien social entre ses habitants et destinés à financer les actions sociales notamment l'organisation du traditionnel repas des "aînés"

Sur proposition de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) en charge de l'action sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'organisation d'un repas "Moules Frites" le dimanche 26 février 2023
- **FIXE** le prix du repas à 22 € / personne et 12 €/enfant
- **DIT** que les encaissements seront enregistrés auprès de la régie de recettes communale ; article 7588

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe que dans le cadre du projet de réfection de la salle communale avec conversion du système de chauffage, des visites de collectivités équipées de chaufferie à bois déchiqueté sont organisées dont la prochaine aura lieu le mercredi 8 février à Ozenay et invite les élus à y participer. Le Conseil Municipal souhaite intégrer une étude comparative géothermie au futur programme.
- Le Maire rend compte du rapport de reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie effectué par le SDIS faisant état de plusieurs dysfonctionnements ; et précise que des mesures correctives seront apportées dans le cadre du contrat de maintenance avec SUEZ au printemps.
- Le Maire informe que Monsieur le Sous-Préfet de Chalon visitera la commune jeudi 9 février et invite les élus à y participer.
- Le Maire présente une nouvelle demande pour l'ajout d'une rampe d'accès au cimetière de Chapaize depuis la rue Nicolas de Laforest avec prise en charge financière par le demandeur ; le conseil municipal approuve.

- Le Maire informe que les travaux pour l'enherbement du cimetière de Lancharre se tiendront au printemps.
- Le Maire présente une demande de concession au cimetière de Chapaize d'une famille (CADOUX) ne résidant pas sur la commune mais y ayant des attaches reconnues, le Conseil Municipal accepte.

- Le Maire rappelle que suite à la procédure de reprise des concessions échues et abandonnées, il convient de relever 29 monuments ; le conseil municipal valide le devis de l'entreprise GUILLON Funéraires pour un montant de 4 524 € TTC
- Le Maire informe de la décision prise dans le cadre de ses délégations pour la sollicitation d'une subvention au titre de l'Appel A Projet Départemental 2023 pour des travaux de voirie à hauteur de 20% ; la commission voirie se réunira le 4 mars prochain afin d'établir le programme de travaux de voirie 2023.
- M. Guillaume GARRET présente le chantier pour la préservation du bocage par la plantation d'arbres et de haies dont une trentaine de plants sur le chemin de l'étang des Cormatinois financés par la société Arbol et Natura 2000 et mis en place par une équipe de bénévoles composée d'élus, d'habitants et des élèves de la Maison Familiale et Rurale de Mazille.
- Le Maire présente une demande d'aménagement de terrasse sur l'espace public pour l'établissement Volpiano ; le Conseil Municipal s'oppose à la privatisation de l'espace public.
- Le Maire présente l'audit concernant l'état sanitaires des 3 érables sycomores au cimetière de Chapaize et le tilleul à l'entrée de Gemaugue ;
- Le Maire propose l'agrément du massif près des toilettes publics ; le conseil municipal approuve.
- Sur proposition du Maire, le conseil municipal octroie une indemnité kilométrique à la secrétaire de mairie.
- Le Maire informe de la dangerosité des arbres propriété de la commune le long de la départementale route du col des chèvres, un devis pour leur élagage est sollicité.
- Mmes Marie-Laure LANFRANCHI et Christel BILLOT informent que le bulletin communal sera disponible semaine 7.
- M. Cyril VADROT rend compte de diverses réunions dans le cadre de ses délégations :
 - RPI de la Grosne : baisse des effectifs = fermeture d'une classe avec recomptage à la rentrée
 - Déploiement de la fibre : ouverture commerciale 3eme trimestre 2023 – informations complètes dans le bulletin communal
 - Transfert compétence assainissement collectif CCESG : fin de la mission de surveillance des lagunes des élus par le recrutement d'un agent CCESG.
 - Déchets : extension des consignes de tri des déchets recyclables : informations complètes dans le bulletin communal
 - Marché saison 2023 : réunion des producteurs le lundi 20/02/2023
- Mme Marie-Laure LANFRANCHI informe qu'une nouvelle randonnée sera organisée le 11 juin prochain autour des étangs de la commune en collaboration avec le centre Eden.
- Mme Marie-Laure LANFRANCHI présente le programme des manifestations 2023 organisées par Chapaize Culture.

Séance levée à 22h20 - Affichage le 13/02/2023